

Contribution au projet de LOP développement et au CNDSI suite à la réunion du jeudi 27 juin avec Pascal Canfin, ministre délégué au développement.

Alain Boinet. Solidarités International.

Dans les documents transmis pour cette réunion, celui intitulé « Rapport annexé à la LOP développement » inclut explicitement les enjeux liés aux crises, aux conflits, aux pays en sortie de crise et au « continuum urgence-reconstruction-développement ». Cela constitue un progrès indéniable qu'il faut saluer et qui était attendu par de nombreux experts et acteurs humanitaires suite aux Assises.

La crise, une composante majeure des politiques de développement d'aujourd'hui.

En effet, la crise, qu'il s'agisse d'un conflit ou d'une catastrophe, représente généralement une interruption brutale du développement débouchant sur une situation d'urgence. Cela est significatif à l'échelle mondiale quand on doit faire face en moyenne à une trentaine de crises chaque année. On en prend bien la mesure quand l'on pense à Haïti, au Mali ou à la Côte d'Ivoire. Paradoxalement, la crise sous toutes ses formes, est une composante majeure de toute politique de développement aujourd'hui.

Mais, si le rapport en question prend bien la mesure de cet enjeu considérable, il faut aussi en tirer les conclusions, tant au niveau politique qu'en terme d'organisation et de financement.

Du constat à la conclusion : traiter la situation de rupture comme une étape vers la reprise du développement.

Dans cette perspective, il serait logique que la politique de développement inclue ces situations de rupture comme une composante à part entière de la politique française. Cela pourrait se retrouver tant dans le projet de loi lui-même, que dans les missions du CNDSI.

Ainsi, dans le Titre 2 du document transmis pour le projet de LOP, il pourrait être indiqué qu'en cas de crise (conflit ou catastrophe), la France prendra en compte tant la situation d'urgence humanitaire que les programmes de reconstruction, pour aller vers une reprise du développement. Cette problématique pourrait aussi être actée comme une priorité majeure du CNDSI venant s'ajouter aux objectifs de cohérence, d'efficacité et de transparence.

Prévenir la crise pour assurer le développement : intégrer une politique de prévention pour renforcer la résilience des populations.

Il pourrait aussi être ajouté que les programmes de développement doivent intégrer une politique de prévention, afin de renforcer la résilience des populations, notamment pour leur permettre de mieux faire face aux risques générés par les crises. De même, il pourrait

être souligné que l'aide humanitaire doit anticiper autant que possible les phases suivantes de reconstruction et de relance du développement dès les programmes d'urgence.

S'il est pour nous essentiel de concrétiser effectivement ce processus urgence-reconstruction-développement, avec la prévention avant et après la crise, il n'en demeure pas moins que l'humanitaire garde toute sa raison d'être et sa spécificité.

Logique du continuum : associer le CDC du MAE au CNDSI, et donner à la reconstruction les moyens d'assurer la transition entre urgence et développement.

Dans cette logique, il apparaît indispensable que le Centre de Crise du ministère des Affaires étrangères et européennes soit associé étroitement au CNDSI et à l'ensemble du processus, d'autant qu'il est l'interlocuteur privilégié des organisations humanitaires réunies dans le cadre du « groupe de concertation humanitaire » mis en place par M. Laurent Fabius lors de la présentation de la « stratégie humanitaire de la République Française ».

Pour rendre cette politique effective dans sa pratique, il faudrait alors prévoir un mécanisme de reconstruction qui est le point faible du dispositif français, mais aussi européen. Dans ce but, une part du doublement de la part d'APD mise en œuvre par les ONG pourrait être affectée aux programmes de transition entre urgence et reprise du développement et coordonné entre le CDC et l'AFD.